

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2630

présenté par
Mme Brugnera et M. Boudié

ARTICLE 21

À l'alinéa 19, après le mot :

« circonscription »,

insérer le mot :

« d'enseignement du premier degré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.